

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
9 mars 2017**

Présidence : Mme Carole Schelker

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, oùi le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville tel que décrit dans le préavis n° 586/16

Article 2 (amendé) : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 164'500.- ; le compte no 9143.25.1 est ouvert au bilan à cet effet

Article 3 : de financer ce montant pas la trésorerie courante

Article 4 : d'amortir cet investissement par le compte n° 3523.331 sur une durée de 5 ans ; la première fois au budget 2018

Ainsi délibéré en séance du 9 mars 2017.

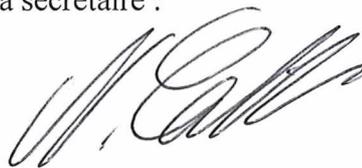
La Présidente :



Carole Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich